



Normes, conditions éditoriales et instructions aux auteurs de la Revue française de Psychanalyse

Conditions générales

Les textes soumis à la *Revue française de Psychanalyse* doivent être adressés au secrétariat de rédaction de la revue : rfpsy@spp.asso.fr

Pour être transmis au Comité de rédaction ils doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- respecter un calibrage de 30 000 signes tout compris : espaces, notes, bibliographie, résumé, mots-clés
- comporter un résumé de 1000 signes espaces compris
- comporter une liste de cinq à six mots-clés
- respecter les normes éditoriales ci-dessous
- être fournis en *deux exemplaires*, dont un *exemplaire anonyme* destiné au Comité de lecture international pour évaluation en double aveugle selon les principes de la *peer-review* (effacer les nom, adresse et auto-présentation de l'auteur ; dans le corps du texte remplacer toutes les références à l'auteur par « auteur » ; dans les références bibliographiques de fin de texte supprimer toutes les références relatives à l'auteur)
- être accompagnés du contrat de cession de droit dûment rempli

Les auteurs doivent se montrer particulièrement attentifs à la rédaction du résumé de leur article, en veillant à y exposer clairement leur thèse principale et les arguments qui la soutendent ; de même pour le choix des mots-clés et le choix d'un titre descriptif, autant d'éléments indispensables pour assurer une large visibilité scientifique à l'échelle internationale.

On peut se référer au Thesaurus des mots-clés MeSH (*Medical Subject Headings*) dont une version bilingue anglais/français mise à jour par l'INSERM est facilement accessible : <http://mesh.inserm.fr/FrenchMesh/>

Conditions de fond

Secret professionnel

L'article proposé ne doit comporter aucune violation du secret professionnel. Il doit respecter l'éthique psychanalytique et ne présenter aucun élément à caractère diffamatoire. Dans les illustrations cliniques, le patient ne doit pas pouvoir être identifié par des tiers et ce qui est écrit doit pouvoir être repris avec lui sans que cela ne nuise à son analyse s'il venait à lire l'article.

Publication originale

L'article ne doit pas avoir été antérieurement publié dans une autre revue, ni être prévu pour une publication sur un autre support.

Droit de citation

L'article doit respecter les règles juridiques du droit de citation : toute citation d'auteur doit être signalée par des guillemets. L'auteur doit être nommé, et les références bibliographiques complètes précisées (voir instructions plus bas). Les citations ne doivent pas dépasser dix lignes du texte original dans l'édition de référence. Pour une citation excédant cette longueur, il appartient à l'auteur de demander lui-même le droit de reproduire le passage concerné, démarches et frais éventuels demeurant alors à sa charge.

Recommandations générales pour la saisie du texte

Les textes soumis à la *Revue française de psychanalyse* doivent être saisis en caractères Times New Roman (désormais : TNR), mis en forme en interligne intermédiaire (1,5 ligne), alignement en justifié.

Aucun mot ou nom propre n'est saisi en caractères gras ou en majuscules. La revue accepte un usage raisonné des italiques pour souligner tel ou tel terme, propos, etc. (*exemple* : il s'agit de saisir l'*inconscient* dans ses manifestations) et pour indiquer le titre des livres ou des revues.

L'écriture des instances psychiques se fait avec des minuscules : conscient, ça, moi...

La première ligne de chaque paragraphe commence directement à la marge (sans retrait d'alignement).

Le texte présente successivement :

- *Le titre* : TNR taille 16
- *Le prénom et nom de l'auteur* : TNR taille 14
- *L'adresse postale et électronique de l'auteur* : TNR taille 10
- *L'auto-présentation* de l'auteur (maximum deux lignes) : TNR taille 10
- *Le résumé*. Le mot « Résumé » doit être écrit en italiques gras TNR 10, et le résumé en TNR taille 10, comportant 1000 signes (espaces compris), interligne 1
- *Les mots-clés*. Le terme « Mots-clés » doit être écrit en italiques gras TNR 10, suivi de cinq à six mots-clés, tout en minuscules, séparés de virgules.
- *L'épigraphe* (citation mise en exergue) : TNR 9, interligne 1, aligné à droite
- *Les notes de bas de page* : en nombre le plus limité possible, TNR 9, interligne 1.

Le texte lui-même est saisi en TNR taille 12, interligne 1,5.

Les intertitres de premier niveau sont saisis en TNR taille 14.

S'il y a un deuxième niveau d'intertitres (à l'intérieur de chaque premier niveau d'intertitres), ils sont saisis en TNR 12 et en italiques.

La bibliographie est saisie en TNR taille 10, interligne 1 (voir par la suite les règles de rédaction de la bibliographie).

Les références bibliographiques

a) Dans le corps du texte

Il convient d'indiquer entre parenthèses uniquement le nom de l'auteur, l'année et la page citée : (Carbonnier, 2005, p. 65).

L'année donnée dans les références du corps du texte est celle de l'édition originale, suivie d'une barre oblique (/), suivie de l'année de publication du document consulté par l'auteur : (Abraham, 1911/1965, p. 65) ou (Carbonnier, 1978/2004, p. 65).

- Si l'auteur est déjà mentionné dans le texte : « Dans son étude sur le peintre Segantini, Abraham (1911/1965, p. 65) soutient que... »
- Si la date est déjà citée dans le texte : « En 1978 une étude (Carbonnier, 2004, p. 65) a montré que... »
- Si plusieurs sources sont citées simultanément, elles figurent dans la parenthèse dans l'ordre alphabétique des auteurs, séparées par un point-virgule : (Brisson, 2001, p. 2 ; Carbonnier, 2005, p. 45 ; Fontaretta, 1987, p. 365 ; Abraham 1911/1965, p. 65).
- Si deux co-auteurs sont cités, leurs noms doivent être indiqués : Marty et de M'Uzan (1963, p. 65) ou (Marty et de M'Uzan, 1963, p. 65).
- Au-delà de deux co-auteurs : Marty et al. (1972, p. 65) ou (Marty et al., 1972, p. 65).
- Sources secondaires : s'il s'agit de citer un auteur cité par un autre auteur (source secondaire) il faut le faire apparaître en citant le nom de l'auteur du document original, puis le nom de l'auteur du document qui a été consulté, précédé de « cité dans » : (Carbonnier, 2005, cité dans Brisson, 2012, p. 65). Seule la source qui a été consultée directement (à savoir la source secondaire) doit apparaître dans les références en fin d'article : Brisson J. (2012)
- Lorsqu'une même référence est répétée dans le corps du texte il convient de la répéter intégralement dans la parenthèse en évitant d'utiliser les locutions latines (*ibid.*, *idem* et *op. cit.*). On peut toutefois utiliser « *ibid.* » dans le cas où une référence renvoie à celle qui précède immédiatement mais à une page différente.
- Dans le corps du texte, les noms propres sont à donner avec le prénom en entier à la première occurrence. Ensuite, l'auteur peut soit répéter prénom et nom, soit indiquer seulement le nom, mais les initiales ne figurent que dans les références bibliographiques de fin d'article. Les exceptions notables concernent les noms trop connus pour requérir un prénom (par exemple : Molière)

b) À la fin de l'article

À la fin de l'article figure la liste complète des *seules* références citées, *sans ajouts ni compléments*, sous l'intitulé « Références bibliographiques ». La liste est saisie en caractère TNR taille 10 en simple interligne (Ligne 1). Elle est présentée par ordre alphabétique des noms d'auteur et par ordre chronologique de publication pour les références multiples d'un même auteur ; si plusieurs références d'un même auteur concernent la même année on indiquera a, b, c, etc. *Exemple* :

Angelergues R. (1989a). Deux objets pour une réalité. *Rev Fr Psychanal* 53 (4) : 1169-1177.

Angelergues R. (1989b). La psychothérapie : c'est-à-dire ? *Cahiers du Centre de Psychanalyse et de Psychothérapie* 18 : 45-54.

Les titres des revues obéissent à des abréviations qui suivent certaines normes (LTWA certifiées ISO 4) ; on peut les trouver à la page suivante :

<https://www.issn.org/fr/services-et-prestations/services-en-ligne/acces-a-la-ltwa/>

Différents cas de figure :

- article de revue papier avec un auteur :

Nom P. [initiales des prénoms] (Année). Titre de l'article. *Titre de la revue volume* (fascicule) : page de début - de fin.

Exemple : Wallerstein R. S. (1972). The future of psychoanalytic education. *J Am Psychoanal Assoc* 21 (2) : 591-606.

- article de revue papier avec plusieurs auteurs :

Nom P. [initiales des prénoms], Nom P., Nom P. et Nom P. (Année). Titre de l'article. *Titre de la revue volume* (fascicule) : page de début-page de fin.

Exemple : Lebovici S. et Diatkine R. (1954). Étude des fantasmes chez l'enfant. *Rev Fr Psychanal* 18 (1) : 108-159.

Tous les auteurs doivent être listés. Au-delà de 6 auteurs, ajouter « et al. »

- article en ligne avec DOI (Digital Object Identifier) (identifiant d'objet numérique) :

Même présentation que pour un article de revue papier, suivie de la mention « Doi : » et de la séquence alphanumérique du Doi *sans point de terminaison* :

Nom P. [initiales des prénoms] (Année). Titre de l'article. *Titre de la revue volume* (fascicule) : page de début-page de fin. Doi : 11. 9136/th. 457. 0408

Exemple : Gagnon L., Peretz I. et Fulop T. (2009). Musical structural determinants of emotional judgments in dementia of the Alzheimer type. *Neuropsychology* 23 (1) : 90-97. Doi : 10. 1037/a0013790

- article en ligne sans DOI :

Si l'article n'est pas muni d'un Doi indiquer son adresse URL précédée de la mention « Repéré à : »

Nom P. [initiales des prénoms] (Année). Titre de l'article. *Titre de la revue volume* (fascicule) : page de début-page de fin. Repéré à : adresse URL [indiquer l'adresse]

Exemple : Dupuis F., Johnston K. M., Lavoie M., Lepore F. et Lassonde M. (2000). Concussions in athletes produce brain dysfunction as revealed by event-related potentials. *NeuroReport* 11 (18) : 4087-4092. Repéré à : <http://journals.lww.com/neuroreport/>

- livre avec un seul auteur :

Nom P. [initiales des prénoms] (Année de publication de l'édition originale/année de publication de l'édition à laquelle il est fait référence). *Titre du livre*. Lieu de publication, Éditeur.

Exemple : Green A. (1990). *La folie privée*. Paris, Gallimard.

Rappelons qu'il faut toujours mentionner d'abord la date de première publication (que le livre soit une traduction ou pas), suivie d'une barre oblique et de l'année de l'édition consultée par l'auteur :

Exemples :

Abraham K. (1911/1965). Giovanni Segantini. Essai psychanalytique. *Œuvres complètes I* : 161-211. Paris, Payot.

Winnicott D.W. (1971/1975). *Jeu et réalité* (traduit par C. Monod et J. -B. Pontalis). Paris, Gallimard.

- livre avec plusieurs auteurs :

Même principe :

Auteur P., Auteur P. et Auteur P. (Année/année). *Titre du livre*. Lieu de publication, Editeur.

Exemple : Lebovici S., Diatkine R. et Soulé M. (2004). *Nouveau traité de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent* (2^e éd., vol. 4). Paris, Puf.

- livre collectif dirigé par un auteur :

Même principe, avec l'indication : (dir.) après le nom de l'auteur

Exemple : Kaës R. (dir.). (1993). *Transmission de la vie psychique entre générations*. Paris, Dunod.

- chapitre de livre :

Auteur P. (Année). Titre du chapitre. Dans P. Nom du directeur (dir.). *Titre du livre* : première-dernière page. Lieu de publication, Éditeur.

Exemple : Faimberg H. (1993). Le télescopage des générations. Dans R. Kaës (dir.). *Transmission de la vie psychique entre générations* : 59-81. Paris, Dunod.

Références aux écrits de Sigmund Freud

Dans le cas particulier des œuvres de Freud, il faut utiliser l'année (et les lettres a, b, c... pour les différentes publications qui sont de la même année), telle qu'elle apparaît dans la bibliographie générale établie par la Bibliothèque Sigmund Freud (voir le lien : <https://www.spp.asso.fr/freud-fr/>)

Exemples :

- Freud S. (1905 a [1904]/1981). De la psychothérapie, *La technique psychanalytique* (trad. fr. A. Berman) : 9-22. Paris, Puf.

- Freud S. (1905 a [1904]/2006). De la psychothérapie. *OCF.P*, VI : 45-58. Paris, Puf.